

Charte des réseaux sociaux de la Ville de Neuchâtel

Les pages et comptes officiels de la Ville de Neuchâtel, présents principalement sur les plateformes Facebook, Instagram et LinkedIn, sont ouverts à toutes et à tous. La Ville de Neuchâtel conçoit cette présence comme un espace d'information et de dialogue avec ses habitant-e-s mais aussi avec ses fans du monde entier.

Modération

Le Service de la communication de la Ville de Neuchâtel (Secom) est responsable de la gestion des pages et comptes de la Ville de Neuchâtel. Il agit également comme gestionnaire de communauté, en s'assurant à la fois de stimuler la participation des utilisateurs et utilisatrices et de modérer les propos désobligeants.

Ces pages et comptes sont gérés, sauf exception, pendant les heures de bureau. Le Secom se réserve le droit de modérer les commentaires afin de permettre des échanges constructifs. A cette fin, les personnes chargées de la modération répondent aux questions posées en se renseignant auprès des services concernés; modèrent a posteriori les commentaires postés sur les pages et comptes selon les règles d'utilisation; peuvent exclure un-e internaute qui ne respecte pas les règles d'utilisation de manière répétée. La Ville se réserve le droit de ne pas ouvrir une discussion sur un sujet donné ou de fermer une tribune sans préavis.

Règles d'utilisation

Les discussions qui naissent en lien avec une publication de la Ville sur ses réseaux sont ouverts à toutes et à tous. Tous les membres sont invités à y participer, à condition de respecter les lois et règlements en vigueur ainsi que certaines règles élémentaires de conduite, de respect et de courtoisie. Le ton utilisé est plus léger et plus libre qu'ailleurs, mais il n'autorise pas le dénigrement et l'injure.

Afin de garantir le bon fonctionnement et la simplicité des échanges, les administrateurs et administratrices des réseaux de la Ville supprimeront dès qu'ils auront pu en prendre connaissance:

- l'incitation à toute action illicite en général;

- les insultes et attaques personnelles;
- tout message obscène, pornographique ou relevant du harcèlement;
- les attaques ou insinuations fondées sur les races, les croyances ou leur absence, les origines ethniques, le sexe ou l'orientation sexuelle;
- les publicités commerciales, les petites annonces ou les messages contenant des coordonnées personnelles;
- les messages politisés;
- les messages visant à discréditer les autres commentaires et publications dans un but non constructif;
- les messages contenant des informations relatives à la vie privée de leur auteur-trice ou à celle d'un tiers sans son accord.

Responsabilités

L'utilisateur-trice est tenu personnellement responsable de tout message ou document qu'il diffuse sur les pages et comptes de réseaux sociaux de la Ville. Cette dernière n'est pas responsable envers l'utilisateur-trice pour tout dommage intérêt direct ou indirect résultant d'un usage inapproprié de cette page.

Propriété intellectuelle et utilisation des ressources

L'ensemble des éléments publiés sur les pages et comptes de réseaux sociaux de la Ville de Neuchâtel est protégé par la législation sur le droit d'auteur. La reproduction, la transmission, la modification ou l'utilisation à des fins publiques ou commerciales des contenus sont soumises à autorisation écrite préalable de la Ville de Neuchâtel, à l'exception des outils de partage proposés par les pages et comptes de réseaux sociaux.